

Ouverture des stations de ski : tout contrevenant s'expose à une amende de 135 euros... Il est désormais interdit de fumer sur les pistes



Il est interdit de fumer sur les remontées mécaniques, dans les files d'attente et sur les pistes de ski. Independant - Grillet Thierry

Le décret, en vigueur depuis juin 2025, vise à protéger les espaces publics et les lieux d'accueil des mineurs. Les contrevenants risquent une amende de 135 euros.

Un important changement est désormais en vigueur dans les stations de ski : l'interdiction de fumer.

Comme le rappelle le ***Dauphiné libéré***, cette décision avait fait grand bruit peu avant l'été, avant d'être occultée principalement par l'interdiction de fumer sur les plages.

Dans le détail, le décret du 27 juin 2025 relatif notamment aux espaces sans tabac, étend l'interdiction de fumer aux abribus, aux parcs et jardins publics, aux plages, aux abords des bibliothèques, des enceintes sportives et des établissements d'enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'aux lieux d'accueil et hébergement des mineurs.

Y compris donc les stations de ski, fréquentées par de nombreuses familles avec des enfants. La cigarette est ainsi interdite sur les remontées mécaniques, dans les files d'attente et sur les pistes de ski. Et tout contrevenant s'expose à une amende de 135 euros.

Comme le révèle la même source, certaines stations appliquaient cette interdiction bien avant le décret de juin. Aux Gets (Haute-Savoie), où l'interdiction est en vigueur depuis décembre 2022, la station dit avoir d'"excellents" retours, même chez les fumeurs.

France Montagnes, qui fédère les principaux acteurs du tourisme de montagne en France, a confié à nos confrères avoir proposé à l'ensemble des stations et de ses acteurs, l'idée d'une campagne de communication à l'adresse des visiteurs.

Avec des messages empreints d'humour : "La vue vous coupe assez le souffle comme ça", "on vous tend des perches pour arrêter"...

En France, le tabagisme reste la **première cause de mortalité évitable** avec 75 000 décès par an, soit 200 morts par jour. D'après **BFMTV**, il coûte 156 milliards d'euros par an à la société française en qualité de vie et productivité perdues, dépenses publiques de prévention, répression, soins...

D'après le *Dauphiné*, la dernière opération "zéro déchet" pilotée par l'association **Mountain Riders**, avait permis de ramasser 57 258 mégots en montagne.